

Réalisé en collaboration avec l'IWEPS



Poids économique et social du tourisme en Wallonie 2021-2022

Publié en octobre 2023

Mise à jour en mars 2024 (pour les indicateurs population d'entreprises)

Synthèse :

Afin d'évaluer le poids du tourisme en Wallonie, plusieurs indicateurs ont été développés dans le cadre de la collaboration structurelle entre le CGT et l'IWEPS visant le développement de statistiques dans le domaine du tourisme.

Les dernières valeurs disponibles de ces indicateurs sont reprises ci-dessous. Ces valeurs diffèrent selon qu'on adopte une définition large ou une définition restreinte du tourisme en Wallonie. Afin de permettre les comparaisons, les deux valeurs sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Indicateurs	Année de référence	Valeurs des indicateurs	
		Définition restreinte	Définition large
Chiffre d'affaires	2022	2.724 millions d'€	7.060 millions d'€
Emploi salarié en postes de travail	2021	17.525 postes	58.558 postes
Emploi salarié en « équivalent temps-plein »	2021	10.519 ETP	38.595 ETP
% de la valeur ajoutée brute estimé dans la valeur ajoutée brute de l'économie wallonne	2021 (provisoire)	1,3% de la valeur ajoutée (provisoire)	3,66% de la valeur ajoutée (provisoire)
Taux de création nette dans le secteur du tourisme	2022	4%	/

Le détail pour les années précédant l'année de référence, la répartition entre les différents sous-secteurs composant le tourisme en Wallonie et les méthodologies utilisées pour calculer ces indicateurs sont repris dans l'analyse complète.

Ce document est publié annuellement à la fin du 3^{ème} trimestre de chaque année avec l'ensemble des données disponibles à ce moment-là. Pour la mise à jour de septembre 2023, l'indicateur chiffre d'affaires 2022 et l'indicateur valeur ajoutée du tourisme 2021 ont été ajoutés tandis que les autres indicateurs (valeur ajoutée des années précédentes et emploi) ont été actualisées en fonction des dernières données disponibles. C'est pourquoi, les chiffres relatifs aux années 2020 et 2021 repris dans ce document peuvent varier légèrement de ceux publiés précédemment.

Ce document a été mis à jour en mars 2024 avec les indicateurs relatifs à l'évolution de la population d'entreprises.

Table des matières :

Synthèse :	2
1. Introduction	4
2. Méthodologie	5
2.1. Champ d'analyse et description des agrégats analysés.....	5
2.1.1. Industries du tourisme – définition large et restreinte	5
2.1.2. Sous-secteurs tourisme « intérieur », « émetteur » et « activités connexes»	6
2.1.3. Agrégat complémentaire	7
2.2. Sources des données.....	7
2.3. Différences avec d'autres chiffres sur le poids du tourisme en Wallonie	10
2.4. Détail du calcul des indicateurs	11
2.4.1. Chiffre d'affaires.....	11
2.4.2. Emploi	13
2.4.3. Estimation de la valeur ajoutée brute du tourisme en Wallonie.....	16
2.4.4. Indicateurs relatifs à l'évolution de la population d'entreprises (création, cessation et création nette).....	19
3. Présentation des indicateurs	20
3.1. Chiffre d'affaires du tourisme en Wallonie	20
3.2. Emploi salarié estimé dans le tourisme en Wallonie.....	21
3.2.1. Postes de travail	21
3.2.2. Equivalents temps-plein	23
3.2.3. Part du tourisme dans l'emploi wallon	25
3.3. Valeur ajoutée brute du tourisme en Wallonie	25
3.4. Evolution de la population d'entreprises	27
4. Annexes :	30

1. Introduction

Afin d'évaluer le poids du tourisme en Wallonie, plusieurs indicateurs ont été développés dans le cadre de la collaboration structurelle entre le CGT et l'IWEPS visant le développement de statistiques pour le secteur :

- Une estimation du chiffre d'affaires généré par le tourisme en Wallonie.
- Une estimation de l'emploi salarié dans le tourisme en Wallonie en nombre de postes de travail et d'équivalents temps plein.
- Une estimation de la part de la valeur ajoutée brute que représente le tourisme en Wallonie dans la valeur ajoutée brute de l'ensemble de l'économie wallonne.

Les données utilisées pour les élaborer ont été fournies par l'IWEPS et les méthodologies développées conjointement par le CGT et l'IWEPS. Le détail de ces méthodologies est exposé dans ce document.

Les données relatives aux différents indicateurs repris ici sont disponibles avec des temporalités différentes. La plupart d'entre eux sont disponibles pour l'année de référence 2021 mais certains sont déjà disponibles pour l'année 2022.

Les valeurs des différents indicateurs sont présentées dans la partie « résultats » de ce document. Celles -ci ont été calculées pour les agrégats suivants :

- Industries du tourisme – définition restreinte.
- Industries du tourisme – définition large.
- Sous-secteurs¹ - tourisme « intérieur ».
- Sous-secteurs – tourisme « émetteur ».
- Sous-secteurs – activités connexes au tourisme.
- Hébergements touristiques.

Pour les indicateurs où les valeurs sont calculées à la fois pour les agrégats « Industrie du tourisme – définition restreinte » et « Industries du tourisme – définition large », les deux valeurs sont reprises dans les graphiques. Néanmoins, dans ce cas, les commentaires portent uniquement sur les valeurs relatives à l'agrégat « Industries du tourisme – définition restreinte ».

Les valeurs relatives à l'agrégat « Hébergement touristiques » sont uniquement mentionnées dans les tableaux récapitulatifs.

Les chiffres communiqués dans ce document peuvent être différents de ceux mis en avant dans d'autres publications. Ces différences sont liées à des choix méthodologiques différents et à la définition utilisée pour caractériser ce que couvre le tourisme en Wallonie. Ces différences sont expliquées au point 2.3 de ce document.

¹ Le calcul des valeurs pour les indicateurs relatifs aux différents sous-secteurs a été réalisé en utilisant la définition restreinte du secteur du tourisme wallon.

2. Méthodologie

2.1. Champ d'analyse et description des agrégats analysés

Dans le cadre de cette analyse, le tourisme en Wallonie est défini comme l'activité ou une partie de l'activité d'un ensemble de secteurs qui est ensuite subdivisé en trois catégories.

Cela conduit à la construction de plusieurs agrégats. Les secteurs inclus dans chaque agrégat ainsi que la part de leur activité prise en compte est détaillée ci-dessous.

2.1.1. Industries du tourisme – définition large et restreinte

En se basant sur les définitions données dans le code wallon du tourisme², on utilise dans cette analyse la définition du tourisme suivante : « *Voyage d'un ou plusieurs jours d'une personne qui, pour les loisirs, la détente ou les affaires, se rend dans un lieu de destination situé au-delà de la commune où elle réside habituellement ou des communes limitrophes à celle-ci* ».

Partant de cette définition, on a déterminé les secteurs NACE³ à prendre en compte pour caractériser le tourisme en Wallonie. Dans un souci de cohérence avec les travaux effectués sur le poids économique du tourisme, on a repris les secteurs considérés comme industries du tourisme⁴ dans le Compte Satellite du Tourisme (CST) de Wallonie 2018 (portant sur les données de l'année 2016). Il s'agit d'une méthodologie développée par l'OMT et l'OCDE et basée sur les recommandations officielles de l'OMT pour la collecte de statistiques sur le tourisme. Cette liste est reprise en annexe du présent document.

Ensuite, il est possible de définir le secteur du tourisme de manière large ou restreinte, ce qui conduit à deux agrégats différents :

- Une **définition large** qui conduit à l'agrégat « Industries du tourisme – définition large » : dans cette approche, on prend en compte l'intégralité de l'activité des secteurs considérés comme industries du tourisme. Cette approche permet d'effectuer des comparaisons internationales et régionales. Cependant, elle ne tient pas compte du fait que seule une partie de l'activité des restaurants, compagnies de taxis, ... est générée par des touristes. Cela peut conduire à une forte surestimation des activités qui sont réellement générées par les flux touristiques.
- Une **définition restreinte** qui conduit à l'agrégat « Industries du tourisme – définition restreinte » : dans cette approche, on isole, dans les données analysées, la part liée spécifiquement aux activités des touristes (séjours et excursions) en appliquant aux données analysées les ratios de tourisme par produit, calculés dans

² Code wallon du Tourisme créé par l'AGW du 1^{er} avril 2010 – consolidation officielle disponible sur le site du CGT.

³ Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne.

⁴ Les industries connexes ou non liées comme le commerce de détail ne sont donc pas incluses.

le dernier CST Wallonie⁵. Les indicateurs présentés prennent donc uniquement en compte la partie de la donnée analysée (emploi, chiffre d'affaires, valeur ajoutée...) qu'on estime liée aux dépenses des touristes. Par exemple, le chiffre d'affaires pris en compte ne couvre que la partie du chiffre d'affaires des restaurants qu'on estime être liée au tourisme.

Les deux approches sont cohérentes avec la méthodologie du CST et sont complémentaires. Néanmoins, dans le cadre de cette note, c'est la définition restreinte qui a été privilégiée et ce sont les valeurs des indicateurs pour l'agrégat « industries du tourisme - définition restreinte » qui sont reprises dans les graphiques présentés et leurs commentaires. En effet, l'objet de cette note est de proposer des indicateurs de suivi réguliers de l'activité touristique en Wallonie et de ses sous-secteurs et non d'effectuer un benchmarking international du poids du secteur du tourisme, d'où ce choix. Les valeurs des indicateurs pour la définition large du tourisme en Wallonie ont néanmoins été calculées et sont reprises dans les tableaux présentés dans la partie « résultats » ainsi que dans la synthèse.

2.1.2. Sous-secteurs tourisme « intérieur », « émetteur » et « activités connexes »

Afin de mieux appréhender l'évolution des différentes composantes du tourisme en Wallonie, trois agrégats relatifs à trois types de sous-secteurs du tourisme en Wallonie ont été définis. La composition de ces agrégats est reprise en annexe. Le choix des secteurs composant chacun de ces agrégats a été effectué en se basant sur la nature des activités et sur l'expertise propre à l'OwT, mais également par la nécessité de placer tous les secteurs ayant un même taux de tourisme par produit dans une même catégorie de sous-secteurs.

Les valeurs des indicateurs pour ces sous-secteurs ont été calculées uniquement en utilisant la définition restreinte du tourisme en Wallonie. Ils constituent donc des sous-ensemble de l'agrégat « industries du tourisme – définition restreinte ».

Sous-secteurs tourisme « intérieur »

Cet agrégat porte sur les secteurs dont l'activité dépend essentiellement des voyages et excursions en Wallonie⁶.

On y retrouve essentiellement les secteurs de l'hébergement touristique, des services d'informations, des attractions touristiques au sens large et certaines activités sportives. Le lien entre ces derniers secteurs « sportifs » et le tourisme n'est en effet pas toujours évident. Cependant leur inclusion dans cet agrégat était nécessaire pour conserver les

⁵ Le calcul de ces ratios est basé sur une comparaison entre une estimation des dépenses des touristes et du chiffre d'affaires des industries du tourisme.

⁶ Les sous-secteurs couverts sont précisés dans la partie méthodologie de ce document.

secteurs ayant un même taux de tourisme par produit dans une même catégorie de sous-secteurs.

Sous-secteurs tourisme « émetteur »

Cet agrégat porte sur les secteurs dont l'activité dépend essentiellement des voyages et excursions des Wallons.

On y retrouve essentiellement le secteur du transport aérien de passagers et les agences de voyages/voyagistes. Le lien entre ces secteurs et le tourisme «émetteur» comporte des limites puisque certains touristes se rendent en Wallonie en avion mais il s'agit d'une minorité⁷ et que certaines agences de voyages proposent des voyages en Wallonie mais il s'agit d'une destination très minoritaire pour elles⁸.

7

Sous-secteurs « activités connexes au tourisme »

Cet agrégat porte sur les secteurs dont l'activité dépend partiellement de l'activité touristique, sans qu'en moyenne, leur activité soit essentiellement liée au tourisme.

On y retrouve essentiellement le secteur du transport terrestre de passagers et la restauration ainsi que la location de véhicules. Dans chacun de ces secteurs, une part très variable selon les régions de l'activité, est liée au tourisme.

2.1.3. Agrégat complémentaire

Hébergements touristiques

Les valeurs de certains indicateurs ont également été calculées pour un agrégat supplémentaire portant spécifiquement sur le secteur de l'hébergement touristique. Cet agrégat comprend tous les sous-secteurs qui appartiennent au code NACE 55 à l'exception du code NACE 559 « Autres hébergements ». En effet, les entreprises ressortant de ce secteur n'ont pas une activité liée au tourisme puisqu'il s'agit de résidences d'étudiants, d'internats d'élèves, de foyers pour salariés saisonniers, de wagons-lits ou de la mise à disposition de chambres à l'heure.

2.2. Sources des données

Données	Source	Remarques
Chiffre d'affaires régionalisé	Statbel – Chiffre d'affaires issu des déclarations des entreprises auprès de	Seules les entreprises assujetties à la TVA sont reprises et les montants correspondent au chiffre d'affaires hors TVA.

⁷ 6% selon l'enquête clientèle menée par le CGT en 2019.

⁸ Selon les chiffres de l'ABTO, moins d'1% des voyages organisés des Belges francophones ont pour destination la Wallonie.

	l'Administration de la TVA	Le chiffre d'affaires régionalisé tient compte de la localisation des établissements de l'entreprise et pas uniquement de son siège social.
Ratio de tourisme par produit correspondant.	Compte Satellite du tourisme en Wallonie 2018	Les données du CST portent sur 2016 mais les données utilisées sont des ratios qui évoluent de manière plus marginale. Il serait néanmoins nécessaire de les actualiser afin d'identifier si ceux-ci n'ont pas évolué de manière plus importante compte-tenu des évolutions récentes (crise sanitaire, augmentation du coût de la vie...).
Nuitées touristiques	Statbel	Données issues de l'enquête mensuelle de Statbel auprès des hébergements touristiques disponibles mensuellement et annuellement pour certains niveaux de détail.
Capacité des hébergements touristiques	OwT	Données issues des bases de données administratives du CGT relatives aux hébergements touristiques disponibles annuellement.
Fréquentation des attractions touristiques	OwT	Données récoltées par l'OwT auprès des attractions touristiques de Wallonie disponibles annuellement.
Données décentralisées relatives à l'emploi salarié sur le lieu de travail pour les secteurs « tourisme ».	ONSS	Ces données portent sur les travailleurs occupés dans les secteurs « tourisme » en Wallonie peu importe leur lieu de résidence.

Données centralisées relatives à l'emploi salarié sur le lieu de domicile pour les secteurs « tourisme ».	ONSS	Ces données portent uniquement sur les travailleurs wallons occupés dans les secteurs « tourisme ».
Valeur ajoutée brute par branche d'activité au niveau régional..	Banque Nationale de Belgique	<p>Les données pour l'année 2021 sont actuellement provisoires. Les calculs sont donc susceptibles d'évoluer.</p> <p>L'établissement des comptes nationaux est régi par un ensemble de règles comptables et de bonnes pratiques définies au niveau international qui sont présentées sur le site de la Banque nationale⁹.</p>

⁹ <https://www.nbb.be/fr/statistiques/comptes-nationauxregionaux/methodologie>

2.3. Différences avec d'autres chiffres sur le poids du tourisme en Wallonie

Les valeurs des indicateurs présentés dans cette analyse peuvent différer des chiffres communiqués dans d'autres publications concernant le poids du tourisme en Wallonie comme par exemple la Wallonie Touristique en chiffres.

Ces différences sont tout à fait normales et s'expliquent par plusieurs raisons : méthodes de calcul différentes, caractérisation du tourisme en Wallonie différente, recours à des données différentes...

L'existence de ces différences met en évidence l'impact des définitions et méthodes de calculs en particulier pour le secteur du tourisme dont les contours peuvent faire l'objet d'interprétations variables même en recourant à des méthodologies standardisées et reconnues au niveau international.

Afin d'illustrer cela, deux exemples sont analysés plus spécifiquement ci-dessous :

Valeur ajoutée du tourisme en Wallonie

Le chiffre de 4,1% est souvent mis en avant comme étant la part de la valeur ajoutée brute de la Wallonie liée au tourisme. Ce chiffre de 4,1% est fort différent de celui, mis en avant dans cette analyse, qui varie quant à lui entre 1,08 et 1,3% selon les années. Cela s'explique essentiellement pour la raison suivante :

- Le chiffre de 4,1% est tiré de l'indicateur « valeur ajoutée brute des Industries du Tourisme » du Compte Satellite du Tourisme de Wallonie 2018 (portant sur des données de 2016). Il porte sur le tourisme en Wallonie défini de manière large qui permet les comparaisons au niveau international. En effet, ce chiffre porte sur la valeur ajoutée de l'ensemble de l'activité des industries du tourisme. Il inclut donc, par exemple, l'ensemble de la valeur ajoutée des secteurs « restauration ».
- Le chiffre variant entre 1,08% et 1,3% selon les années porte lui sur la valeur de l'indicateur valeur ajoutée brute de l'agrégat industrie du tourisme – définition restreinte. Il porte sur le tourisme en Wallonie défini de manière restreinte. Il inclut donc, par exemple, seulement une partie de la valeur ajoutée des secteurs « restauration », soit la part liée directement à l'activité des touristes et non des résidents. Cela conduit logiquement à un chiffre beaucoup plus faible mais qui reflète mieux l'activité générée par les flux touristiques.

De plus, le chiffre de 4,1% a été calculé selon une méthodologie légèrement différente de celle utilisée dans la présente analyse qui est explicitée au point 2.4.3.

Emploi dans le tourisme en Wallonie

Autre exemple, en termes d'emplois, le chiffre de 84.000 postes de travail est souvent mis en avant comme étant le poids du tourisme dans l'emploi en Wallonie. Il est également

fort différent du chiffre mis en avant dans la présente analyse où l'emploi dans le tourisme en Wallonie varie entre 17.092 et 17.937 postes de travail salariés.

Là aussi la différence s'explique essentiellement par une définition différente du tourisme en Wallonie. En effet, le chiffre de 84.000 postes sont tirés de la table 7 du Compte Satellite du Tourisme de Wallonie 2018. Cette table porte également sur le tourisme en Wallonie défini de manière large. Le chiffre variant entre 16.338 et 17.937 postes de travail salariés porte lui sur la valeur de l'indicateur emplois salariés en postes de travail de l'agrégat industrie du tourisme – définition restreinte. Il est donc logiquement beaucoup plus faible puisqu'il ne porte que sur l'emploi généré par les flux touristiques et non par l'activité des résidents.

De plus, le chiffre de 84.000 postes porte sur l'emploi salarié et l'emploi indépendant alors que les chiffres repris dans cette analyse ne portent que sur l'emploi salarié. En effet, la nomenclature des secteurs d'activité des travailleurs indépendants ne permet pas d'isoler avec suffisamment de précision la part d'entre eux active dans les industries du tourisme.

2.4. Détail du calcul des indicateurs

2.4.1. Chiffre d'affaires

L'indicateur « chiffre d'affaires du tourisme en Wallonie » est calculé en recourant principalement aux données des entreprises assujetties à la TVA. Néanmoins, de nombreux opérateurs touristiques ne sont pas assujettis à la TVA. C'est pourquoi, on a intégré dans l'indicateur calculé, une estimation du chiffre d'affaires de ces opérateurs à partir de données disponibles concernant leur fréquentation et les prix des prestations qu'ils pratiquent.

Chiffre d'affaires des opérateurs assujettis à la TVA

Les données relatives au chiffre d'affaires régionalisé utilisées ne sont disponibles qu'au niveau NACE 4. Dans les cas où les secteurs « NACE 5 » analysés ne représentent pas l'entièreté d'un secteur au niveau « NACE 4 », on a utilisé une clé de répartition afin de déterminer le chiffre d'affaires au niveau « NACE 5 » des secteurs analysés¹⁰. Par exemple, on reprend dans l'analyse le secteur NACE 5 « 79901 -Services d'information touristique » et pas le secteur « 79909 – Autres services de réservation ». Donc, on estime le secteur NACE 5 « 79901 », en appliquant un ratio au chiffre d'affaires au niveau « NACE 4 » du secteur « 7990 – Autres services de réservation et activités connexes ».

Par ailleurs, le chiffre d'affaires régionalisé n'est pas calculé dans certains secteurs en raison d'exonérations ou de la présence de subsides. Dans ces secteurs, l'essentiel des transactions n'est donc pas couvert par des déclarations à la TVA. Par conséquent, les données TVA ne sont pas disponibles pour les secteurs suivants : « 5030 – Transports fluviaux de passagers », « 6820 – Location et exploitation de biens immobiliers propres

¹⁰ Celles-ci ont été fournies par Statbel et sont basées sur l'année 2019.

ou loués », « 9102 – Gestion des musées », « 9103 – Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires. » et « 9104 – Gestion des jardins botaniques ».

De plus, d'une part, certaines attractions touristiques sont rattachées à des entreprises ou sièges d'exploitation dont l'activité principale n'est pas le tourisme. D'autre part, une proportion importante des hébergements de terroir (gîtes et chambre d'hôtes) n'est pas assujettie à la TVA.

C'est pourquoi, afin d'appréhender correctement le poids économique du secteur du tourisme, le chiffre d'affaires d'une partie des opérateurs touristiques non couverts par ces données a été estimé. Néanmoins, il n'a pas été possible d'inclure une estimation du chiffre d'affaires lié aux secteurs 6820 (résidences secondaires) et 5030 (tourisme fluvial).

Estimation du chiffre d'affaires des opérateurs touristiques non-couverts par les données TVA disponibles

Dans un premier temps, le chiffre d'affaires d'un ensemble d'attractions a été estimé. Il s'agit des attractions touristiques ressortant des secteurs « 9102 – Gestion des musées » « 9103 – Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires. » et « 9104 – Gestion des jardins botaniques » ainsi que des attractions non assujetties à la TVA ayant un autre code NACE. Cet « Univers » a été défini en identifiant les attractions non assujetties (ne possédant pas de numéro de TVA) et les attractions assujetties dont l'activité principale ne se retrouve pas dans l'un des trois codes NACE repris ci-dessus¹¹. L'année de référence utilisée pour ce travail est 2020. Celui-ci sera actualisé régulièrement.

La fréquentation de chacune de ces attractions a ensuite été multipliée par le chiffre d'affaires moyen/visiteur¹² des attractions du pôle¹³ auquel elles appartiennent. Ces chiffres ont enfin été additionnés et intégrés dans les données de chiffre d'affaires et pris en compte dans le calcul du poids en chiffre d'affaires de chacun des agrégats.

La même logique a été appliquée pour estimer le poids en chiffre d'affaires des hébergements touristiques non couverts par les données TVA. Seul le chiffre d'affaires des hébergements des catégories gîtes et chambres d'hôtes a été estimé, les autres types d'hébergements étant légalement tenu de s'assujettir à la TVA. Les hébergements dont il était nécessaire d'estimer le chiffre d'affaires ont été définis comme tous les hébergements repris dans la base de données OwT dont l'adresse ne correspond à aucun siège d'exploitation répertorié à la banque carrefour des entreprises ou pour lequel aucun nom ni statut d'entreprise n'est renseigné dans la base de données du CGT.

¹¹ On a considéré que toutes les attractions du pôle culturel faisaient partie de l'univers à estimer.

¹² Données fournies par l'asbl Attractions & tourisme dans le cadre de sa collaboration avec le CGT. Porte sur le chiffre d'affaires hors TVA.

¹³ Culturel, naturel ou récréatif.

Ensuite, la capacité d'accueil de chacun des hébergements a été multipliée par le taux d'occupation des hébergements de terroir observé dans la commune à laquelle il appartient¹⁴. Cela permet de calculer le nombre total de nuitées dans ces hébergements non couverts par les données TVA. Enfin, ce nombre de nuitées a été multiplié par le prix moyen d'une nuitée dans ce type d'hébergement. Ce montant a été déterminé en fonction du montant moyen que les touristes interrogés à l'occasion d'une enquête menée par le CGT ont déclaré avoir dépensé pour une nuitée dans ce type d'hébergement¹⁵.

2.4.2. Emploi

Données mobilisées

L'emploi dans le tourisme en Wallonie dans cette analyse est défini à partir de deux types de données : les données décentralisées des travailleurs salariés au lieu de travail et les données centralisées des travailleurs salariés au lieu de domicile.

Les données décentralisées des travailleurs salariés au lieu de travail donnent une image du stock d'emplois salariés en fin de trimestre dans les unités d'établissement localisés en Wallonie.

Ces données sont les plus précises dont on dispose parce que d'une part, elles portent sur l'emploi localisé en Wallonie, que les travailleurs soient wallons ou non et que les sociétés qui les occupent le soient ou non. De plus, elles sont basées sur le secteur d'activité des unités d'établissement et non de l'entreprise. Ce qui permet par exemple, de prendre en compte les travailleurs qui exercent une activité en lien avec le tourisme dans une entreprise dont l'activité principale ne l'est pas.

Vu cette précision, ces données ne sont malheureusement disponibles que plus d'un an après la période à laquelle elles font référence et ne portent que sur le nombre de postes de travail.

C'est pourquoi, on a également eu recours, dans cette analyse, aux données centralisées relatives à l'emploi salarié au lieu de domicile qui ont deux avantages :

- Elles sont disponibles beaucoup plus rapidement.
- Elles portent sur le nombre de postes, de travailleurs et d'équivalents temps plein.

Néanmoins, ces données portent sur les travailleurs wallons occupés dans les secteurs « tourisme » indépendamment du fait qu'ils travaillent en Wallonie ou dans une autre région du pays. De plus, les travailleurs étrangers occupés en Wallonie ne sont pas pris en compte. Enfin, ces données sont basées sur l'activité principale de l'entreprise et non sur celle de l'unité d'établissement où le travailleur est occupé. Dès lors, un travailleur occupé dans une activité touristique mais par une entreprise dont ce n'est pas l'activité

¹⁴ Si aucune valeur n'est disponible pour les hébergements de terroir dans une commune, le taux d'occupation moyen à l'échelle de la Wallonie pour les hébergements de terroir a été utilisé.

¹⁵ CGT- Dedicated research, Enquête clientèle 2019-2020 & CGT-Incidence Enquête clientèle 2022-2023

principale n'est pas repris dans ces données comme par exemple une brasserie qui a un musée ou centre d'exposition. Le biais inverse est également possible.

Ces deux types de données ont été combinés afin de créer les indicateurs d'emploi dans le tourisme en Wallonie selon la méthode décrite ci-dessous.

Pour cela, on a au préalable analysé le lien entre ces deux données pour le tourisme en Wallonie et ses différentes composantes.

En effet, on observe qu'au cours des 8 trimestres analysés **le ratio entre les données centralisées au lieu de domicile et les données décentralisées au lieu de travail** est très stable pour les différents agrégats analysés comme le montre le tableau ci-dessous :

Ratio données centralisées au lieu de domicile / décentralisées au lieu de travail								
Intitulé ▼	2019 1	2019 2	2019 3	2019 4	2020 1	2020 2	2020 3	2020 4
Industries du tourisme – définition large	113,0%	112,8%	113,0%	113,2%	113,6%	113,6%	112,9%	113,6%
Industries du tourisme – définition restreinte	108,2%	107,1%	107,1%	107,2%	107,6%	107,1%	107,1%	107,1%
Sous-secteurs tourisme «intérieur»	97,7%	96,7%	96,9%	97,4%	97,7%	96,7%	96,9%	97,4%
Sous-secteurs tourisme « émetteur » »	152,7%	140,2%	136,9%	133,6%	152,7%	140,2%	136,9%	133,6%
Sous-secteurs « activités connexes » au tourisme	114,5%	115,3%	115,4%	115,5%	114,5%	115,3%	115,4%	115,5%
Hébergements touristiques	106,4%	105,5%	105,1%	105,6%	105,9%	105,7%	104,2%	105,4%

Les différences entre les deux types de données sont liées et peuvent être attribuées principalement à deux effets :

- D'une part, un effet « navettes inter-régionales » lié à des travailleurs qui résident en Wallonie mais travaillent dans une autre région du pays ou à des travailleurs qui résident en dehors de Wallonie mais qui y travaillent. On peut raisonnablement penser que cet effet est relativement stable vu qu'il est lié à la dynamique du marché du travail mais des pénuries d'emplois dans certains secteurs par exemple pourrait faire évoluer ce phénomène modification substantielle de ces flux en quelques trimestres est peu probable.
- D'autre part, un effet « unités d'établissement » lié à des travailleurs occupés dans des entreprises ayant des unités d'établissement dont l'activité est différente de l'activité principale de l'entreprise qui les occupe. Dans les données centralisées,

ceux-ci sont comptabilisés dans le secteur d'activité principal de leur entreprise alors qu'ils le sont dans le secteur d'activité de leur unité d'établissement dans les données décentralisées. Là aussi, on peut raisonnablement penser que cet effet est relativement stable vu qu'une modification substantielle de l'organisation des entreprises en quelques trimestres est peu probable.

Pour ces différentes raisons, il est très peu probable que ces ratios évoluent de manière significative sur une année à moins qu'un événement particulier n'intervienne, comme par exemple un changement réglementaire ou fiscal.

Construction des deux indicateurs

Deux indicateurs ont été construits :

- D'une part, le nombre de postes de travail dans le tourisme en Wallonie (estimé pour l'année de référence la plus récente).
- D'autre part, une estimation du nombre d'équivalents temps-plein dans le tourisme en Wallonie.

Postes de travail

On a eu recours aux données décentralisées au lieu de travail qui portent sur le nombre de postes occupés le dernier jour du trimestre dans les unités d'établissement actives sur le territoire wallon.

Equivalents temps-plein

Comme cette donnée n'est pas disponible au niveau du lieu de travail, on l'a estimée à partir des données centralisées au lieu de domicile. On a corrigé ces données grâce au ratio moyen entre les postes de travail au lieu de travail et les postes de travail au lieu de domicile.

Cette estimation a été réalisée, pour chaque agrégat, selon la formule suivante :

$$\sum (\text{nombre d'équivalents temps plein au lieu de domicile } T 202x i) * \text{moyenne } \frac{\text{postes de travail au lieu de travail } T i}{\text{postes de travail au lieu de domicile } T i}$$

Cette estimation repose sur l'hypothèse que les ratios entre nombre d'équivalents temps plein et nombre de postes de travail soit similaires.

Part de l'emploi liée au tourisme

Pour l'agrégat « Industries du tourisme – définition restreinte », seule une partie de l'emploi des entreprises appartenant aux secteurs considérés comme « Industries du tourisme » est prise en compte. Dans un souci de cohérence avec les estimations faites au niveau du chiffre d'affaires, la partie prise en compte a été estimée en recourant aux ratios de tourisme par produit, calculés dans le dernier CST Wallonie¹⁶. Cela signifie que l'on considère que l'emploi lié au tourisme est proportionnel à la part du chiffre d'affaires de l'activité liée au tourisme de chaque secteur. Cette hypothèse est tout à fait valable quand on prend en compte l'emploi exprimé en ETP, soit en volume, mais peut ne pas être vérifiée si l'on l'applique au calcul du nombre de postes de travail relatif à cet agrégat. En effet, les emplois liés au tourisme peuvent être caractérisés par un ratio postes de travail/ETP différent de ceux non liés au tourisme. Par exemple, un restaurant peut occuper 5 ETP composé de 3 postes temps plein pour l'activité non-touristique et 4 postes à mi-temps pour l'activité touristique. Dans ce cas, 20% de son activité, 20% du volume de travail de ses salariés et 44% de ses postes de travail sont liés au tourisme. Une situation inverse, où le nombre de postes lié au tourisme est inférieur au volume de l'emploi, est également possible. Il faut donc tenir compte de cette limite dans l'interprétation du nombre de postes de travail calculé pour cet agrégat, en particulier si on le compare à d'autres secteurs.

Annualisation des données

Les données relatives aux postes de travail utilisées portent sur des stocks en fin de trimestre. Dans le cadre de cette analyse, le stock annuel présenté est obtenu en calculant la moyenne de ces stocks à la fin des quatre trimestres de l'année à laquelle il se rapporte.

Le choix de cette méthode est lié à la fluctuation trimestrielle des stocks observée au cours de la période analysée qui atteint généralement un plafond au 3^{ème} trimestre et un plancher au 1^{er} trimestre dans le secteur du tourisme en Wallonie où le volume d'activité dépend des congés scolaires et de la saison.

Cette méthode de calcul présente néanmoins une limite. Les stocks en fin de trimestre ne sont pas des moyennes du nombre de postes de travail au cours du trimestre. Pour obtenir cette moyenne, il faut calculer la moyenne entre le nombre de postes de travail à la fin du trimestre en cours et du trimestre précédent. Cependant, comme on ne dispose pas des données pour l'année 2018, il n'a pas été possible de calculer des moyennes de cette manière. Cela peut entraîner un léger biais en cas de comparaisons entre les moyennes annuelles calculées pour le nombre de postes de travail et le nombre d'équivalents temps plein¹⁷.

2.4.3. Estimation de la valeur ajoutée brute du tourisme en Wallonie

Méthode de calcul

¹⁶ Le calcul de ces ratios est basé sur une comparaison entre une estimation des dépenses des touristes et du chiffre d'affaires des industries du tourisme.

¹⁷ Dont le nombre pour chaque trimestre est une moyenne centrée sur le trimestre.

Cette estimation ne mobilise pas la matrice output-input interrégionale utilisée pour réaliser le Compte Satellite du Tourisme de Wallonie (CST). En effet, celle-ci n'est disponible que tous les 5 ans et porte sur des données couvrant une période de 2 ans antérieure à sa publication. C'est pourquoi, on a choisi de recourir à des données disponibles plus rapidement afin d'effectuer un monitoring plus régulier de la valeur ajoutée brute du tourisme en Wallonie.

La valeur ajoutée brute produite sur le territoire wallon est disponible environ 1 an après la fin de l'année de référence. La valeur ajoutée spécifique à certains secteurs est également disponible soit directement, soit 1 an après l'année de publication des données provisoires.

Le niveau de détail repris dans ces données est suffisant pour procéder à une estimation de la part de la valeur ajoutée générée par le tourisme en Wallonie¹⁸ dans la valeur ajoutée totale de l'économie.

Pour procéder à cette estimation, la méthode utilisée diffère selon que le détail de la valeur ajoutée par branche¹⁹ est ou non déjà disponible et a été calculée de manière spécifique pour certains secteurs :

- Pour les branches d'activités pour lesquelles la valeur ajoutée au niveau régional est disponible, on a calculé la part du chiffre d'affaires ou de l'emploi en postes de travail que représentent les secteurs considérés comme « *Industrie du tourisme* » dans chacune des branches et on a ensuite multiplié la valeur ajoutée de la branche par ce ratio.
- Pour les branches d'activités pour lesquelles la valeur ajoutée au niveau régional n'est pas encore disponible (soit pour les données provisoires), on a calculé la part du chiffre d'affaires ou de l'emploi en postes de travail que représentent les secteurs considérés comme « *Industrie du tourisme* » dans l'ensemble de l'économie et on les a ensuite multipliés par la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie. Le montant obtenu est ensuite multiplié par un facteur de correction spécifique à chaque branche d'activités correspondant au ratio entre le chiffre obtenu via cette méthode et le chiffre définitif publié par la BNB pour une année de référence²⁰.

Selon la branche d'activité concernée, on a choisi de recourir soit au ratio en termes d'emplois soit au ratio en termes de chiffre d'affaires. Ces choix sont repris en annexe. Le

¹⁸ Afin d'assurer une comparabilité avec la valeur ajoutée brute calculée dans le CST Wallonie 2018, on a également pris en compte dans le calcul, 5 % du secteur du commerce de détail (NACE 47) même s'il n'est pas considéré comme industrie du tourisme. Pour déterminer la part du secteur des activités immobilières (nace 68) considéré comme industrie du tourisme, on a appliqué un ratio lié à la part des biens immobiliers affectés pour les résidences secondaires, soit 6,13% d'entre eux selon l'enquête « Household Finance and Consumption Survey » de la Banque Nationale.

¹⁹ Les 64 branches d'activités définies dans la méthodologie européenne.

²⁰ On utilise actuellement 2019 comme année de référence parce qu'il s'agit de l'année la plus récente, hors période de crise sanitaire, pour laquelle les chiffres définitifs sont disponibles.

principe a été d'utiliser les ratios en termes d'emploi sauf quand ceux-ci paraissaient soit totalement inadaptés, comme pour le secteur du transport terrestre, soit parce qu'une partie des activités de la branche d'activités n'est pas couverte par les données emploi salarié mais l'est par les estimations en termes de chiffre d'affaires.

On a ensuite divisé la valeur ajoutée par branche, obtenue par les ratios de tourisme par produit correspondant, tels que calculés dans le cadre du CST²¹ sauf pour l'agrégat « industrie du tourisme- définition large ».

La valeur ajoutée générée par le tourisme a ensuite été estimée en additionnant les valeurs intermédiaires calculées. Celle-ci a été rapportée à la valeur ajoutée totale générée par l'économie wallonne pour obtenir un pourcentage de la valeur ajoutée de l'économie attribuable au tourisme en Wallonie.

Comparaison des résultats obtenus avec les résultats du Compte Satellite du Tourisme portant sur les données 2016

Afin de valider la méthode d'estimation décrite ci-dessus, celle-ci a été appliquée aux données relatives à l'année 2016, dont on dispose²², et comparée aux résultats obtenus dans le Compte Satellite du Tourisme de Wallonie réalisé en 2018 et portant sur les données 2016.

La méthode utilisée pour estimer la valeur ajoutée des secondes résidences est néanmoins légèrement différente de celle utilisée dans le CST²³. C'est pourquoi, on a effectué la comparaison, d'une part en tenant compte des résidences secondaires et d'autre part, sans en tenir compte.

Les résultats obtenus sont repris ci-dessous :

Comparaison de la valeur ajoutée brute du tourisme en Wallonie en 2016 obtenue selon les méthodes d'estimation utilisées :		
Agrégat	Méthode d'estimation CGT-IWEPS hors résidences secondaires	Méthode d'estimation CST hors résidences secondaires

²¹ Compte Satellite du Tourisme de Wallonie 2018. Les ratios de tourisme par produit utilisés pour déterminer la part attribuable au tourisme pour les secteurs 47 et 68 est le ratio moyen pour l'ensemble des activités soit 32,45%.

²² Certains ratios utilisés pour estimer la fréquentation des hébergements de terroir non-assujettis à la TVA n'étant pas disponibles pour cette année, on a utilisé le taux d'occupation moyen des hébergements en 2016 pour effectuer cette estimation et on a pris comme hypothèse que la part d'hébergements de terroir non-assujettis à la TVA était similaire à celle utilisée pour l'estimation des autres années.

²³ La méthodologie utilisée s'inscrit dans la continuité de celle utilisée dans le CST mais a été adaptée afin d'assurer la reproductibilité de l'estimation sur base annuelle.

Industries du tourisme – définition large	3,41%	3,40
Industries du tourisme – définition restreinte	1,16%	1,14
	Méthode d'estimation CGT- IWEPS avec résidences secondaires	Méthode d'estimation CST avec résidences secondaires
Industries du tourisme – définition large	4,08%	4,10
Industries du tourisme – définition restreinte	1,37%	1,60

On constate que sans les résidences secondaires et assimilés, il n'y a que très peu de différence entre les deux estimations. L'estimation obtenue en intégrant les résidences secondaires est inférieure à celle du CST, ce qui s'explique par la différence de méthode utilisée pour estimer la valeur des séjours en résidence secondaire.

Cette comparaison permet de valider la méthodologie CGT-IWEPS ci-dessus comme étant suffisamment fiable pour procéder à des estimations périodiques de la valeur ajoutée brute générée par le tourisme wallon et de son évolution sans recourir à la matrice output-input interrégionale.

2.4.4. Indicateurs relatifs à l'évolution de la population d'entreprises (création, cessation et création nette)

Les données relatives aux assujettissements, radiations et nombre d'assujettis sont disponibles mensuellement. Afin d'être cohérent avec l'analyse des autres indicateurs et ces données ont été analysées à l'échelle annuelle ce qui permet par ailleurs de se départir de leurs fluctuations saisonnières dont l'interprétation est sujette à caution, compte-tenu du contexte particulier de la période analysée (covid, crise énergétique...).

Les différents indicateurs repris dans l'analyse ont été calculés de la manière suivante :

- Nombre d'assujettis : nombre moyen d'assujettis en fin de trimestre au cours de l'année.
- Dynamisme entrepreneurial : nombre d'assujettissements au cours de l'année / nombre de radiations au cours de l'année.
- Taux de création : nombre d'assujettissements (primo-assujettissements et ré-assujettissements) au cours de l'année/ nombre d'assujettis en fin d'année T-1.
- Taux de cessation : nombre de radiations au cours de l'année/ d'assujettis en fin d'année T-1.

- Taux de création nette : nombre d'assujettissements – nombre de radiation au cours de l'année / nombre d'assujettis en fin d'année T-1.

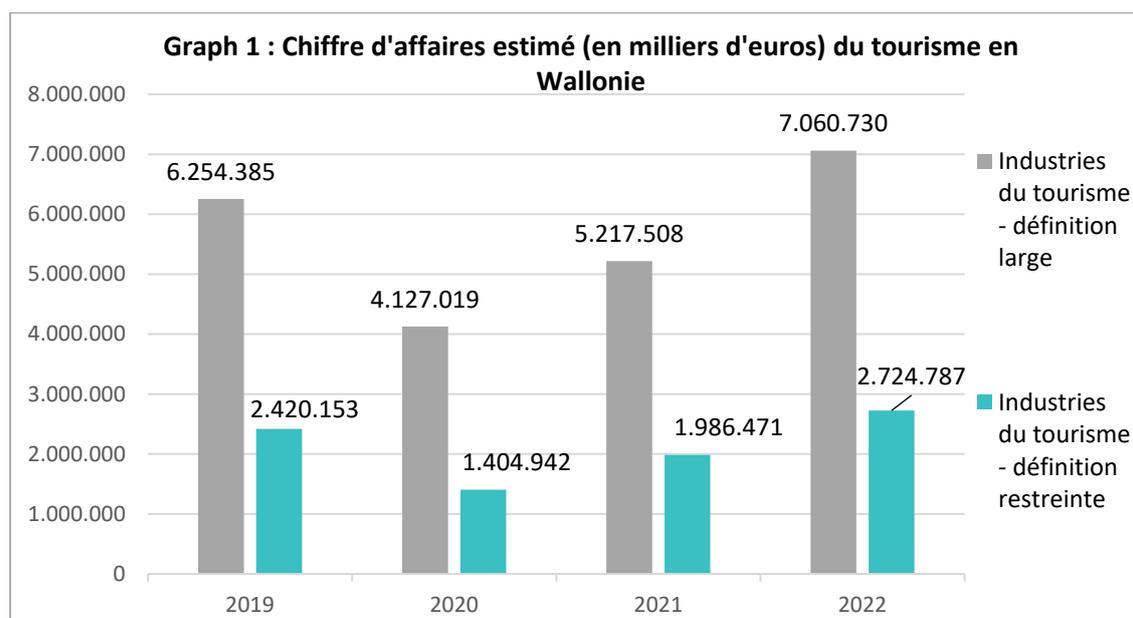
L'ensemble de ces indicateurs est repris dans les tableaux mais dans un souci de lisibilité, seuls certains d'entre eux sont présentés dans les graphiques. Par ailleurs, les indicateurs listés ci-dessus n'ont été calculés que pour l'agrégat « *Industrie du tourisme - définition restreinte* ».

3. Présentation des indicateurs

3.1. Chiffre d'affaires du tourisme en Wallonie

L'indicateur « chiffre d'affaires du tourisme en Wallonie » intègre le chiffre d'affaires des opérateurs touristiques assujettis à la TVA et une estimation du chiffre d'affaires des opérateurs non assujettis à la TVA.

En 2022, le chiffre d'affaires estimé du tourisme en Wallonie²⁴ est de 2,7 milliards d'euros. Il s'agit du chiffre le plus élevé au cours de la période analysée. Il s'élève à un niveau tout à fait comparable au chiffre d'affaires de 2019 indexé en fonction de l'inflation²⁵.

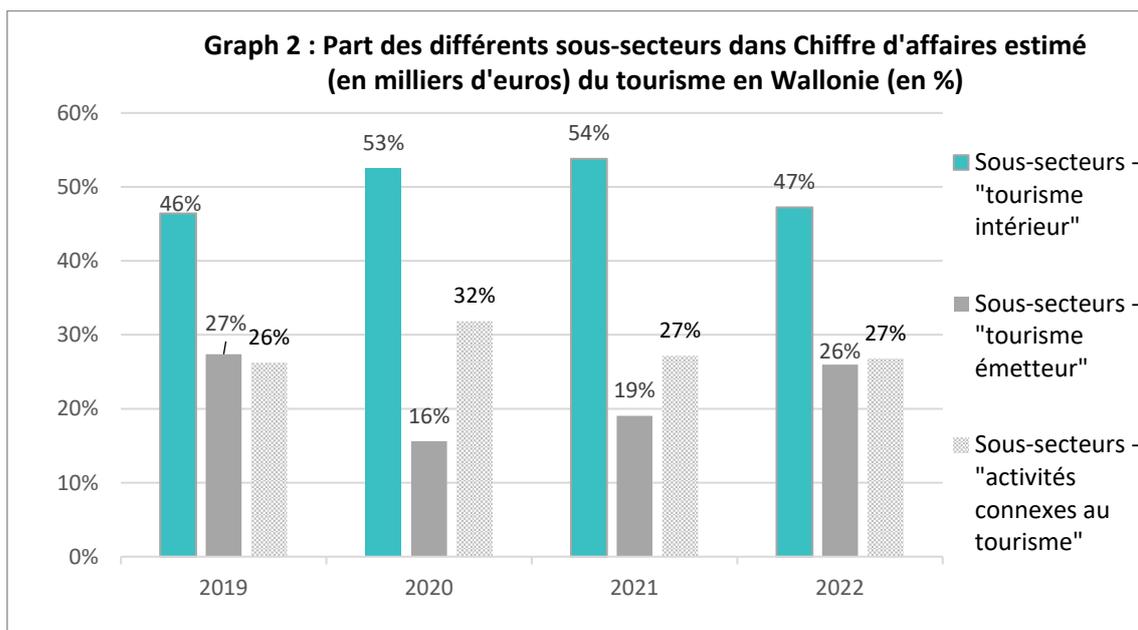


Sources : Statbel, OwT - calculs OwT - IWEPS

En 2022, la part respective des sous-secteurs tourisme « intérieur », tourisme « émetteur » et « activités connexes au tourisme » dans le chiffre d'affaires est de respectivement 47,2%, 26,0% et 26,8%. La part des sous-secteurs tourisme « intérieur » a donc diminué par rapport à l'année 2021, essentiellement au profit de la part des sous-secteurs tourisme « émetteur ».

²⁴ Caractérisé dans cette section par l'agrégat « Industries du tourisme – définition restreinte »

²⁵ Soit 2.737.189.000€ selon une indexation selon l'indice des prix à la consommation.



Sources : Statbel, OwT - calculs OwT - IWEPS

Les résultats relatifs à tous les agrégats analysés sont repris dans le tableau ci-dessous :

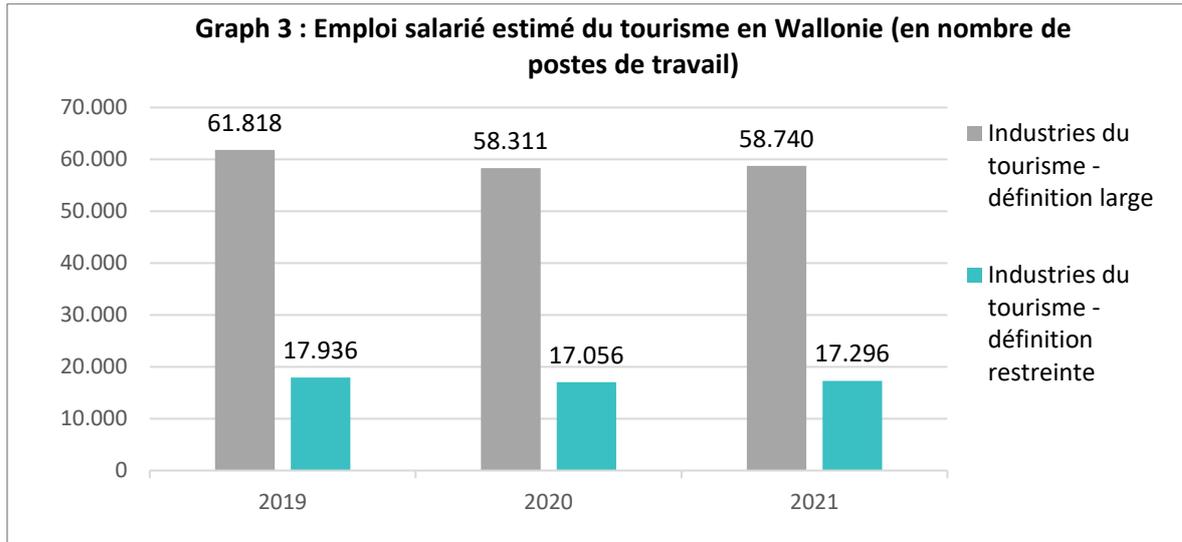
Tableau 1 : Chiffre d'affaires estimé pour les différents agrégats analysés				
Agrégat	2019	2020	2021	2022
Sous-secteurs – « tourisme intérieur »	1.123.157	738.098	1.068.532	1.286.798
Sous-secteurs – « tourisme émetteur »	662.289	219.375	378.367	707.878
Sous-secteurs – « activités connexes » au tourisme	634.707	447.469	539.572	730.111
Industries du tourisme – définition restreinte	2.420.153	1.404.942	1.986.471	2.724.787
Industries du tourisme - définition large	6.254.385	4.127.019	5.217.508	7.060.730
Hébergements touristiques	686.661	441.881	613.502	797.218

Sources : Statbel, OwT - calculs OwT - IWEPS

3.2. Emploi salarié estimé dans le tourisme en Wallonie

3.2.1. Postes de travail

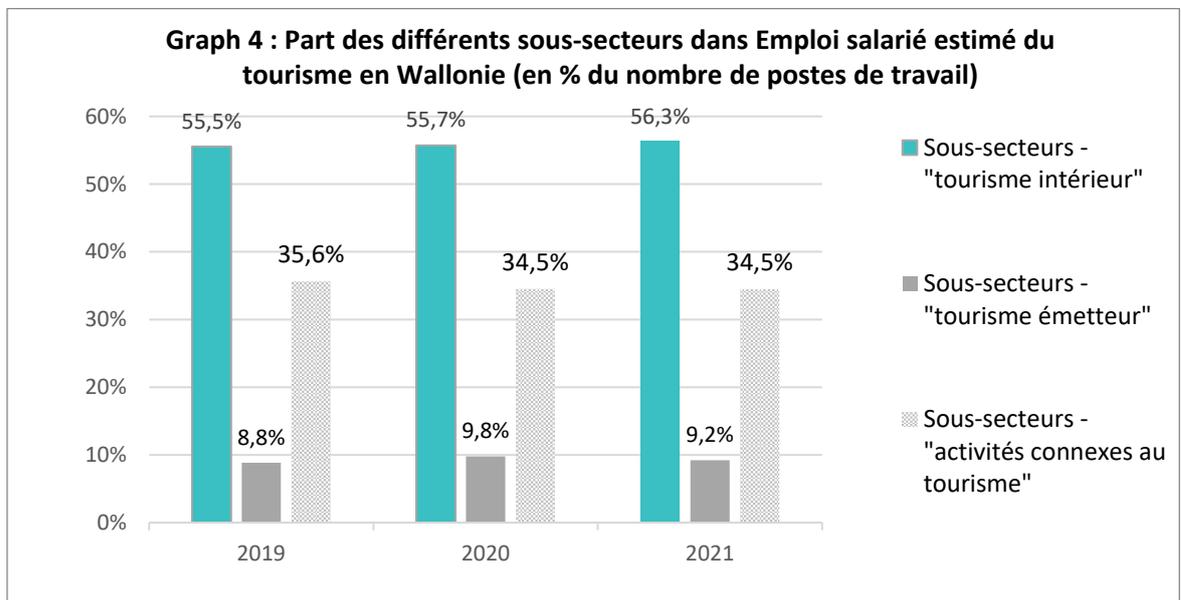
En 2021, le nombre de postes de travail salarié estimé dans le tourisme en Wallonie s'élève à 17.296. C'est un peu moins (5%) qu'en 2019 mais plus qu'en 2020 où les effets de la crise sanitaire ont été les plus importants même si les dispositifs de soutien mis en place ont visiblement permis au nombre de postes salariés d'enregistrer une diminution moindre que d'autres indicateurs.



Sources : ONSS - calculs OwT - IWEPS

La majorité de ces postes de travail se trouve dans les sous-secteurs « tourisme intérieur ». Les sous-secteurs « tourisme émetteur » comptabilisent quant à eux moins de 10% des postes de travail. C'est nettement moins que la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires et met en évidence que ces sous-secteurs sont nettement moins intensifs en travail que les sous-secteurs « tourisme intérieur ».

On ne voit pas d'évolution significative des parts respectives des différents sous-secteurs au cours de la période 2019-2021.



Sources : ONSS - calculs OwT - IWEPS

Les résultats relatifs à tous les agrégats analysés sont repris dans le tableau ci-dessous :

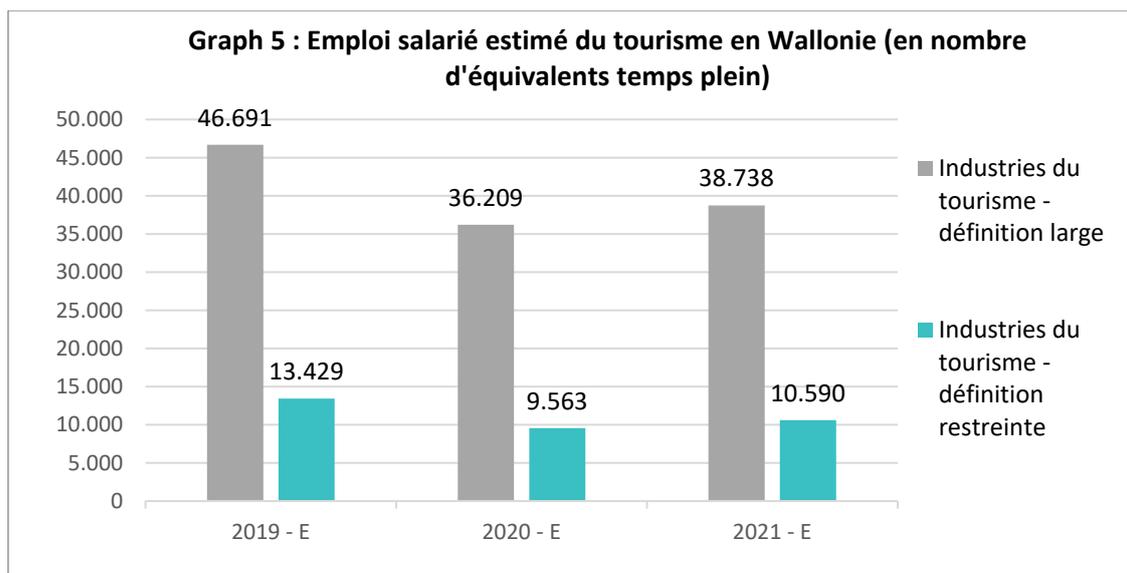
Tableau 2 : Emploi salarié au lieu de travail (moyenne annuelle)			
Agrégat	2019	2020	2021
Sous-secteurs – « tourisme intérieur »	9.962	9.500	9.735
Sous-secteurs – « tourisme émetteur »	1.585	1.667	1.594
Sous-secteurs – « activités connexes » au tourisme	6.388	5.888	5.967
Industries du tourisme – définition restreinte	17.936	17.056	17.296
Industries du tourisme - définition large	61.818	58.311	58.740
Hébergements touristiques	4.888	4.531	4.531
Economie wallonne	1.076.045	1.069.833	1.069.833
% Tourisme dans l'économie wallonne	1,67%	1,59%	1,62%

Sources : ONSS - calculs OwT - IWEPS

3.2.2. Equivalents temps-plein

Si l'on mesure l'évolution du poids du tourisme en Wallonie à partir d'une estimation du nombre d'équivalents temps-plein, les effets de la crise sanitaire apparaissent nettement plus.

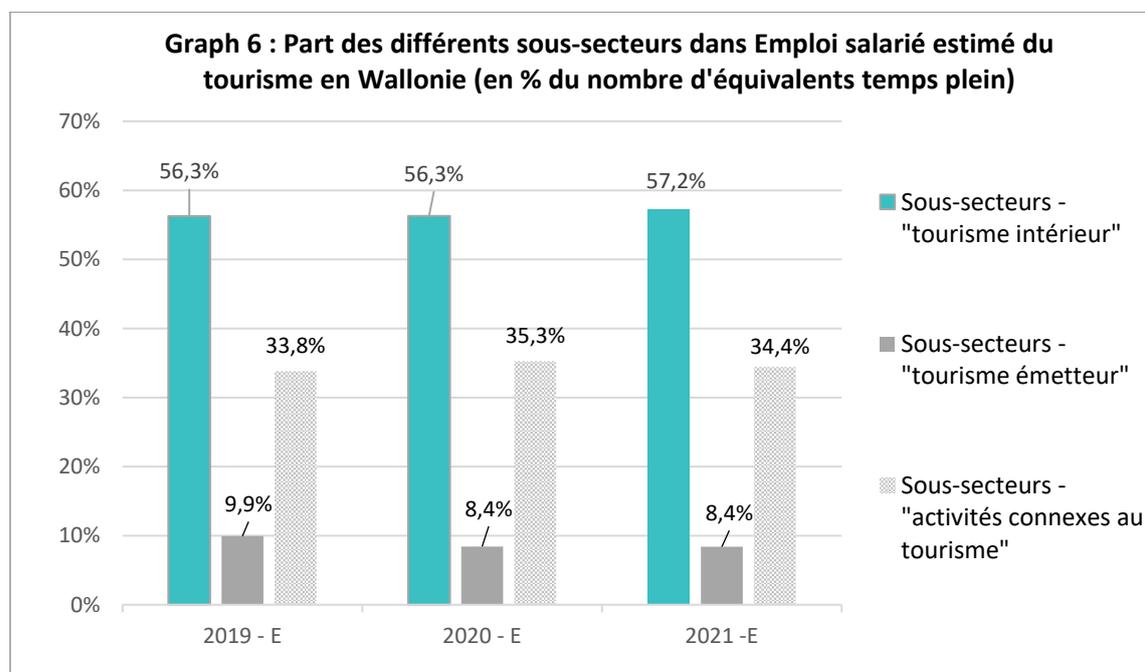
En effet, en 2019, le nombre d'équivalents temps-plein estimé occupé dans le tourisme en Wallonie était de 13.429 et il a chuté à 9.563 en 2020, soit une diminution de 30% avant d'augmenter en 2021, sans pour autant atteindre son niveau de 2019.



Source : ONSS - calculs OwT - IWEPS

Comme pour le nombre de postes de travail, la majorité de l'emploi en équivalents temps-plein se trouve dans les sous-secteurs « tourisme intérieur ». Les sous-secteurs « tourisme émetteur » comptabilisent, quant à eux, moins de 10% des postes.

En termes d'évolution, on note une légère diminution du pourcentage que représentent les sous-secteurs « tourisme émetteur » entre, d'une part 2019 et, d'autre part 2020 et 2021



Source : ONSS - calculs OwT - IWEPS

Les résultats relatifs à tous les agrégats analysés sont repris dans le tableau ci-dessous :

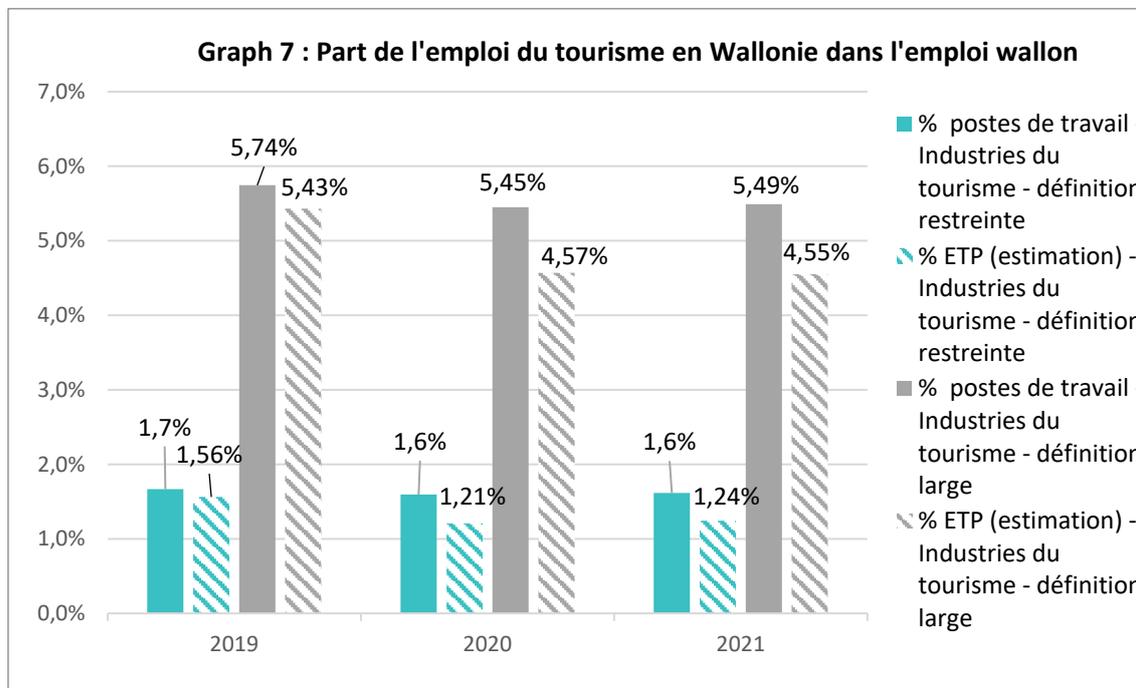
Tableau 3 : Emploi salarié estimé au lieu de travail (moyenne annuelle)

Agrégat	2019 – E	2020 - E	2021 -E
Sous-secteurs – « tourisme intérieur »	7.555	5.384	6.056
Sous-secteurs – « tourisme émetteur »	1.335	807	890
Sous-secteurs – « activités connexes » au tourisme	4.539	3.372	3.645
Industries du tourisme – définition restreinte	13.429	9.563	10.590
Industries du tourisme - définition large	46.691	36.209	38.738
Hébergements touristiques	3.600	2.198	2.478
Economie wallonne	859.873	792.316	851.060
% Tourisme dans l'économie wallonne	1,56%	1,20%	1,24%

Source : ONSS - calculs OwT - IWEPS

3.2.3. Part du tourisme dans l'emploi wallon

En 2019, avant la crise sanitaire, le tourisme en Wallonie représentait 1,67% des postes de travail salarié de l'économie wallonne et 1,56% des équivalents temps-plein²⁶.



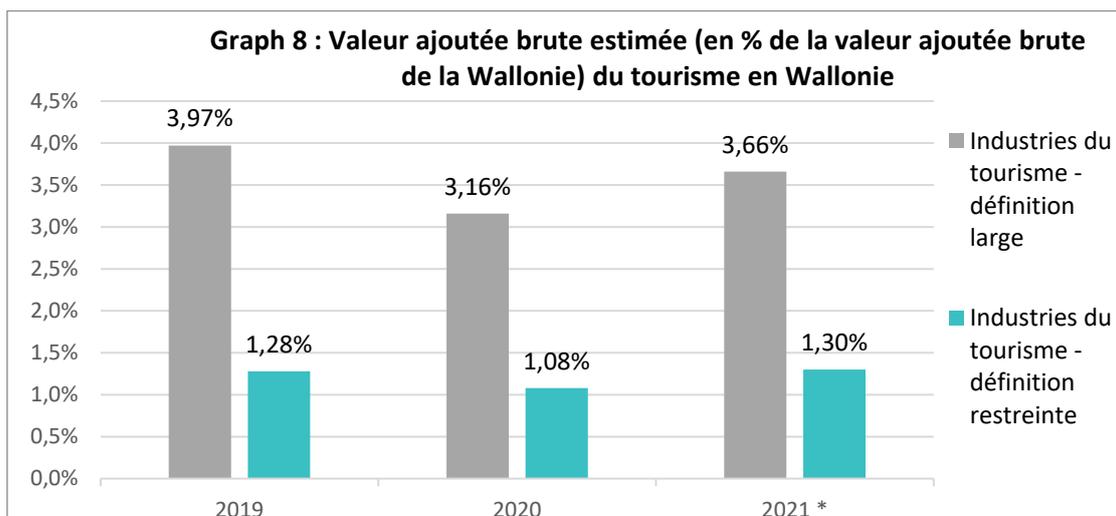
Source : ONSS - calculs OwT - IWEPS

La part en termes de postes de travail a légèrement chuté en 2020 et 2021 tandis que la part en termes d'équivalents temps-plein a, elle, diminué plus fortement.

3.3. Valeur ajoutée brute du tourisme en Wallonie

Selon les dernières données, encore provisoires, pour l'année 2021, la valeur ajoutée brute du tourisme en Wallonie est de 1,3%. Il s'agit d'un niveau comparable à 2019 et bien plus élevé que 2020, où on note clairement l'impact de la crise sanitaire.

²⁶ Le nombre total de postes de travail et d'équivalents temps plein en Wallonie est calculé de manière similaire à ces valeurs pour le secteur du tourisme. Cette méthodologie est détaillée au point 2.4.2.



Sources : BNB Statbel, ONSS, OwT - calculs OwT - IWEPS * données 2021 provisoires

Tableau 4 : Valeur ajoutée brute estimée du tourisme en Wallonie			
	2019	2020	2021 *
Industries du tourisme - définition large	3,97%	3,16%	3,66%
Industries du tourisme - définition restreinte	1,28%	1,08%	1,30%

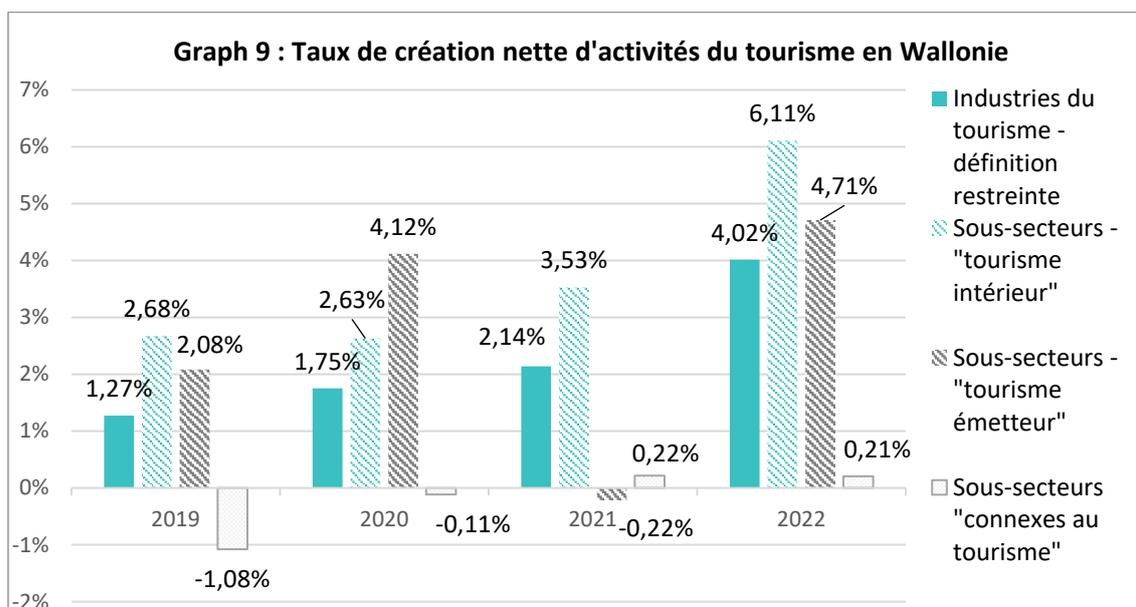
* données 2021 provisoires

3.4. Evolution de la population d'entreprises

L'indicateur principalement retenu pour le suivi de l'évolution de la population d'entreprises est le taux de création nette d'activités qui mesure l'augmentation nette du nombre d'assujettis dans le secteur du tourisme²⁷. Son évolution peut s'expliquer soit par une évolution des créations d'activité, soit par une évolution des cessations d'activité soit par l'effet conjugué de l'évolution des deux taux.

27

Depuis 2019, le taux de créations nette d'activités est en augmentation dans le secteur du tourisme avec une accélération notable en 2022 où il atteint 6%. C'est en particulier dans le « sous-secteurs tourisme intérieur » que la dynamique est particulièrement forte et en croissance continue. Dans les « sous-secteurs tourisme émetteur », on note une évolution beaucoup plus contrastée avec un taux de création nette négatif en 2021 sous l'effet probable de la crise sanitaire avec un rebond notable en 2022. Enfin, dans les sous-secteurs « connexes au tourisme » la dynamique est très différente avec des taux de création nette positif seulement au cours des deux dernières années analysées.



Source : Statbel - calculs OwT - IWEPS

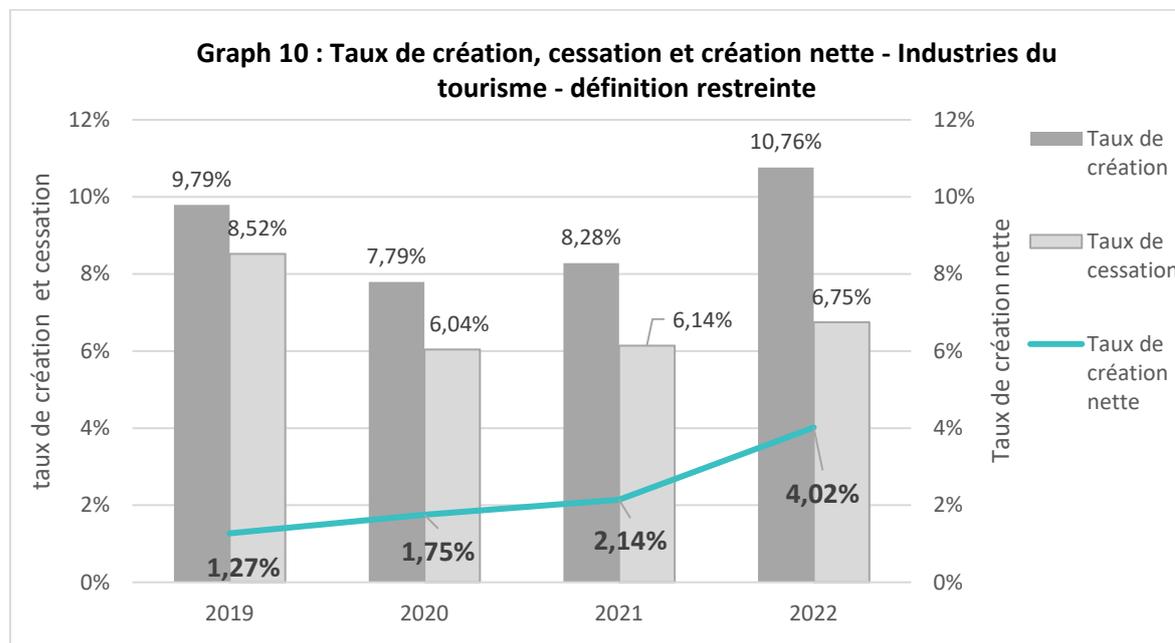
L'analyse des taux de création, taux de cessation et taux de création nette permet d'apporter des éléments complémentaires quant à la dynamique du secteur du tourisme dans son ensemble²⁸ et son évolution au cours des quatre années analysées.

On constate, en effet, qu'à partir de 2020, l'augmentation du taux de création nette d'activités est essentiellement due à l'augmentation du taux de création d'activités. Cette augmentation du taux de création d'activités est particulièrement importante en 2022 où

²⁷ Comme indiqué dans la description de la méthodologie, les indicateurs ont été calculés pour l'agrégat Industries du tourisme - définition restreinte.

²⁸ Agrégat Industries du tourisme - définition restreinte

ce taux atteint 10,76% et témoigne d'une dynamique entrepreneuriale très soutenue dans le secteur du tourisme au cours de cette année.



Source : Statbel - calculs OwT - IWEPS

Les résultats relatifs à tous les agrégats analysés et à tous les indicateurs calculés sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau X : taux de création, cessation et création nette d'activité et dynamisme entrepreneurial (données annuelles)					
Agregat	Source	2019	2020	2021	2022
Industries du tourisme - définition restreinte	Taux de cessation	8,52%	6,04%	6,14%	6,75%
Industries du tourisme - définition restreinte	Taux de création	9,79%	7,79%	8,28%	10,76%
Industries du tourisme - définition restreinte	Taux de création nette	1,27%	1,75%	2,14%	4,02%
Industries du tourisme - définition restreinte	Actif moyenne annuelle	7095,21 1783	7224,21 8138	7362,75 9195	7624,85 655
Industries du tourisme - définition restreinte	Dynamisme entrepreneurial	1,15	1,29	1,35	1,60
Sous-secteurs - "tourisme intérieur"	Taux de cessation	6,23%	4,58%	4,53%	5,24%
Sous-secteurs - "tourisme intérieur"	Taux de création	8,91%	7,21%	8,06%	11,35%
Sous-secteurs - "tourisme intérieur"	Taux de création nette	2,68%	2,63%	3,53%	6,11%
Sous-secteurs - tourisme intérieur	Actif moyenne annuelle	4129,77 8528	4251,51 6648	4381,10 2138	4593,55 33
Sous-secteurs - tourisme intérieur	Dynamisme entrepreneurial	1,43	1,57	1,78	2,17

Sous-secteurs - "tourisme émetteur"	Taux de cessation	7,64%	3,89%	6,99%	5,78%
Sous-secteurs - "tourisme émetteur"	Taux de création	9,72%	8,01%	6,77%	10,49%
Sous-secteurs - "tourisme émetteur"	Taux de création nette	2,08%	4,12%	-0,22%	4,71%
Sous-secteurs - tourisme émetteur	Actif moyenne annuelle	434,75	448,5	456,166 6667	476
Sous-secteurs - tourisme émetteur	Dynamisme entrepreneurial	1,27	2,06	0,97	1,81
Sous-secteurs "connexes au tourisme"	Taux de cessation	12,28%	8,84%	8,72%	9,58%
Sous-secteurs "connexes au tourisme"	Taux de création	11,20%	8,73%	8,93%	9,79%
Sous-secteurs "connexes au tourisme"	Taux de création nette	-1,08%	-0,11%	0,22%	0,21%
Sous-secteurs connexes au tourisme	Actif moyenne annuelle	2530,68 3255	2524,20 149	2525,49 0391	2555,30 325
Sous-secteurs connexes au tourisme	Dynamisme entrepreneurial	0,91	0,99	1,02	1,02

4. Annexes :

4.1. Définition des agrégats utilisés – niveau NACE 5

NACE 5	Sous-secteurs « tourisme intérieur»	Sous-secteurs « tourisme émetteur»	Sous-secteurs « activités connexes au tourisme »	Hébergements touristiques
49100			oui	
49310	-		oui	
49320			oui	
49390			oui	
50300	oui			
51100		oui		
55100	oui			oui
55201	oui			oui
55202	oui			oui
55203	oui			oui
55204	oui			oui
55209	oui			oui
55300	oui			oui
56101			oui	
56102			oui	
56290			oui	
56301			oui	
56302			oui	
59140			oui	
68201	oui			
77110			oui	
77210	oui			
77350			oui	
79110		oui		
79120		oui		
79901	oui			
81100	oui			
90012	oui			
90021	oui			
90041	oui			
91020	oui			
91030	oui			
91041	oui			
91042	oui			
93110	oui			
93121	oui			

93130	oui			
93199	oui			
93211	oui			
93212	oui			
93291	oui			
93292	oui			
93299	oui			
AHTVA	oui			
HHTVA	oui			oui
Résidences secondaires*				
47XXX*				

* repris uniquement dans le calcul de la valeur ajoutée

4.2. Ratios utilisés pour le calcul de la valeur ajoutée brute du tourisme en Wallonie

Secteur (NACE 2)	Type de ratio
47	Emploi
49	Chiffre d'affaires
50	Emploi
51	Emploi
55_56	Chiffre d'affaires
59_60	Emploi
68	Chiffre d'affaires
77	Emploi
79	Emploi
80_82	Emploi
90_92	Emploi
93_T	Chiffre d'affaires